



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mardi 1^{er} juillet 2014

PROCES VERBAL

En l'an 2014, le 1^{er} juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni sous la Présidence de Bruno BELIN, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, en présence de 11 Vice-Présidents : et des Conseillers Communautaires suivants :

Nombre de présents : 61 (quorum à 39)

COMMUNES	DELEGUES
CANTON DE LOUDUN	
➤ LOUDUN (dont ROSSAY)	Dazas Joël, Kling André, Dubois Françoise, Jager Jean-Pierre, Roy-Poirault Christine, Ducrot Pierre, Vaucelle Bernadette, Thibault Angéline, Enon Anne-Sophie, Lassalle Willy, Villain Guillaume, Lantier Pierre
➤ ARCAY	Noé Alain
➤ BASSES	Thibault Marie-Claire
➤ BEUXES	Robert Jean, Fleuriu Marylène
➤ CEAUX EN LOUDUN	Villain Henri, Lusse Michel
➤ CHALAIS	Baufumé Hubert,
➤ MAULAY	Ritoux Bodin Jeanne-Marie
➤ MESSEME	
➤ MOUTERRE SILLY	Anglicheau Sylvie
➤ SAINT LAON	Baudoin Yves
➤ SAMMARCOLLES	Archambault William, Malécot Jean
➤ LA ROCHE RIGAUT	Aucher Jean-Yves, Garault James
CANTON DE MONCONTOUR	
➤ MONCONTOUR (dont MESSAIS, OUZILLY VIGNOLLES, SAINT CHARTRES)	Renaud Edouard, Zagaroli Louis, Houllier Jean-Jacques
➤ ANGLIERS	Rigaud Alain
➤ AULNAY	
➤ LA CHAUSSEE	Rutault Bernard
➤ CRAON	Levêque Eugène
➤ LA GRIMAUDIERE (dont NOTRE DAME D'OR, VERGER SUR DIVE)	Sergent Claude
➤ MARTAIZE	Mureau Jean-Marc
➤ MAZEUIL	François Patrice
➤ SAINT CLAIR	Berger Nicole
➤ SAINT JEAN DE SAUVES (dont FRONTENAY SUR DIVE)	Moreau Christian, Baulin Lumineau Alexandra,
CANTON DE MONTS/GUESNES	
➤ MONTS SUR GUESNES	Belin Bruno, Picard Martine
➤ BERTHEGON	Cottier Bernadette
➤ DERCE	Bruneau Christophe
➤ GUESNES	Pichereau Françoise
➤ NUEIL SOUS FAYE	Ritoux Christian
➤ POUANT	
➤ PRINCAY	Mignon Frédéric
➤ SAIRES	Servant Bernard
➤ VERRUE	Lefebvre Antoinette
CANTON DES TROIS MOUTIERS	
➤ LES TROIS MOUTIERS	Bellamy Marie-Jeanne, Sonnevillle Coupé Bernard
➤ BERRIE	
➤ BOURNAND	Lorain Marcel
➤ CURCAY SUR DIVE	Lefebvre Bruno
➤ GLENOUZE	Denize Jacques
➤ MORTON	Aubineau Jean-Claude
➤ POUANCAY	Chauvin Pierre
➤ RANTON	Brault Pascal
➤ RASLAY	Servain Michel
➤ ROIFFE	Baillergeau Didier, Verdier Bruno
➤ SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS	Ragot René
➤ SAIX	
➤ TERNAY	Marteau Hugues
➤ VEZIERES	Durand Jacky

Etaient également présents :

M. Challot, Trésorier,
Les services de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Nombre de pouvoirs : 2

- Mousseau Laurence, Conseillère communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Kling André, Conseillère communautaire de Loudun,
- Roux Gilles, Conseiller communautaire de Loudun, a donné pouvoir à Thibault Angéline, Conseillère communautaire de Loudun.

Bruno BELIN, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil de Communauté à 18h00,

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 AVRIL 2014

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Convention de mise à disposition,
- Avenant à la convention de mise à disposition,
- Créations de postes,
- Modification de certains temps de travail
- Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes – désignation d'un représentant

2. FINANCES – EVALUATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- Décisions modificatives

3. COLLECTE DES DECHETS

- Rapport annuel 2013 du service déchets ménagers,
- Convention avec Poitou Polystyrène pour la collecte et la valorisation du polystyrène expansé ou PSE issus des ménages

4. EDUCATION – TRANSPORTS SCOLAIRES

- Accueil périscolaire – tarification,
- Transports scolaires – tarification année scolaire 2014-2015,
- Temps d'Activités Périscolaire – convention avec les associations

5. DEVELOPPEMENT LOCAL : LOTISSEMENTS - CENTRES BOURGS - ATELIER DE LA CREATION – CORDEE TPE

- Résultats de consultation,
- Accord-cadre sur la démarche de Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences - avenant n°2,
- Mission Locale Nord Vienne – convention d'objectifs et subvention 2014,
- Prix de vente de la zone d'activités des Trois Moutiers,
- Prix de vente de la zone d'activités de Moncontour
- Lotissement de Vézières « Le petit marais » - modificatif
- Lotissement de Roiffé « les Vignes du Bourg » - cession au profit de la commune de Roiffé

6. BATIMENTS - ACCESSIBILITE

- Convention d'accompagnement avec Sorégies pour la maîtrise de la demande en énergie et la mise en place de matériels performants

7. PISCINES – PROJET CENTRE AQUATIQUE

- Formation BPJEPS AAN (Maîtres-Nageurs) – signature de convention avec le CLES,
- Projet de centre aquatique : validation du scénario et du site d'implantation

8. TOURISME

- Maison du Tourisme du Pays Loudunais – subvention 2014,
- Maison du Tourisme du Pays Loudunais – demande de subvention 2014 auprès du Conseil général de la Vienne

9. CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

- Attribution de subventions au titre des fonds propres de la Communauté de communes du Pays Loudunais – 1^{ère} session de l'année 2014,
- Convention pour le prêt de gobelets réutilisables
- Dynamob – subvention exceptionnelle

10. RAPPEL DES DECISIONS

Présentée par Bruno BELIN

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est proposé de passer une convention pour la mise à disposition, à raison de 10h par semaine de Madame Sourice Cadu en qualité d'assistante du Premier Vice –Président du Conseil Général de la Vienne avec le Département de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à signer ladite convention.

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est proposé de passer un avenant à la convention pour la mise à disposition de Madame Malécot, agent de la commune de Ceaux en Loudun, auprès de la Communauté de communes, et ce afin de modifier le volume horaire de cette mise à disposition à compter du 1^{er} septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à signer l'avenant de ladite convention.

CRÉATIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la Communauté de Communes du Pays Loudunais sont créés par l'organe délibérant,

Considérant le tableau des effectifs présenté le 21 janvier 2014 qui sera modifié au vu des créations adoptées,

Considérant la nécessité de créer les emplois cités ci-dessous :

- 1 attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2014 pour avancement de grade,
- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014 pour avancement de grade,
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014 pour avancement de grade,
- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014 pour avancement de grade,
- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 20,5/35 à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires
- 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 28/35 à compter du 1^{er} septembre 2014 pour le service tourisme

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du 4 juin 2014 et de la Commission Administrative Paritaire du 18 février 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le président à inscrire au budget primitif 2014 les crédits nécessaires.

MODIFICATION DE CERTAINS TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 juin 2014,

Considérant le tableau des effectifs présenté le 21 janvier 2014 qui sera modifié au vu des évolutions adoptées,

Considérant les besoins de modification de certains temps de travail pour satisfaire une qualité de service public en développement présentés ci-dessous :

Grade	Affectation	Temps au 31/08/2014	Temps à compter du 01/09/2014
Attaché	Communication	28/35	Temps complet
Adjoint administratif de 1ère classe	Secrétariat	32/35	Temps complet
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Ecole de Monts sur Guesnes	15,5/35	22/35
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Ecole de St Léger de Montbrillais	15,5/35	17/35
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Ecole privée de Martaizé	22/35	14/35

Considérant que les évolutions modifiant la durée initiale de l'emploi au-delà de 10% sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président à inscrire au budget primitif 2014 les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

VU l'article L 321-3 du Code de l'Urbanisme,

VU le Décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes,

CONSIDÉRANT que l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes a comme objectifs de procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que celui-ci peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions citées ci-dessus,

CONSIDÉRANT qu'il doit être procédé à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et désigne Hubert Baufumé comme représentant de la Communauté de communes du Pays Loudunais au conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes.

Présentée par *Edouard RENAUD*

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL		
Section d'Investissement	DÉPENSES	RECETTES
<u>VIREMENTS DE CREDITS</u>		
<u>Opération n° 211042 : Maternelle de St Jean de Sauves</u>		
2188 - Autres immobilisations corporelles	256,06	
10222 - FCTVA		256,06
<u>Opération n° 211044 : Maternelle de St Léger de M.</u>		
2184 - Mobilier	131,02	
10222 - FCTVA		131,02
<u>Opération n° 211046 : Maternelle de Saix</u>		
2188 - Autres immobilisations corporelles	32,07	
10222 - FCTVA		32,07
<u>Opération n° 211047 : Maternelle de Sammarçolles</u>		
2184 - Mobilier	41,13	
10222 - FCTVA		41,13
<u>Opération n° 211126 : Ecole de Monts/Guesnes</u>		
2188 - Autres immobilisations corporelles	24,95	
10222 - FCTVA		24,95
<u>Opération n° 413119 : Piscine Tournesol</u>		
21738 - Autres constructions	693,49	
10222 - FCTVA		693,49
<u>Opération n° 511025: Maison médicale de Moncontour</u>		
2138 - Autres constructions	-2 710,45	124,44
10222 - FCTVA		-1 800,00
1322 - Régions		-1 034,89
<u>Opération n° 511026 : Maison médicale de Monts sur Guesnes</u>		
2138 - Autres constructions	-2 211,17	
1321.23 - Subvention FEADER		-2 211,17
<u>Opération n° 824109 : Centre bourg de Ceaux</u>		
21718 - Autres terrains	105,90	
10222 - FCTVA		105,90
	-3 637,00	-3 637,00

AJUSTEMENTS DES ARTICLES D'IMPUTATION DES EMPRUNTS

<u>Opération n° 20199 : Administration & divers</u>		
1641 - Emprunts en euros	-41 500,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	41 500,00	
<u>Opération n° 322235 - Musée paysan de Ranton</u>		
1641 - Emprunts en euros	-120 510,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	120 510,00	
<u>Opération n° 413119 - Piscine couverte Tournesol</u>		
1641 - Emprunts en euros	-11 833,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	11 833,00	
<u>Opération n° 511026 : Maison médicale de Monts/Guesnes</u>		
1641 - Emprunts en euros	-14 369,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	14 369,00	
<u>Opération n° 812199 : Ordures Ménagères</u>		
1641 - Emprunts en euros	-191 860,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	191 860,00	
<u>Opération n° 953099 : Promotion touristique</u>		
1641 - Emprunts en euros	-25 000,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	25 000,00	
<u>Programme n° 833199 : Odyssée blanche</u>		
1641 - Emprunts en euros	-9 928,00	
164126 - Emprunts Crédit Mutuel	9 928,00	
	0,00	0,00

BUDGET LOTISSEMENT ARTISANAL DE MONCONTOUR

Section de Fonctionnement	DÉPENSES	RECETTES
<u>Chapitre 66 - Charges financières</u>		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00	
<u>Chapitre 70 - Produits des services</u>		
7015 - Ventes de terrains aménagés		1 500,00
<u>Chapitre 043 - Transfert à l'intérieur de la section</u>		
608 - Frais accessoires sur terrains	1 500,00	
796 - Transfert de charges financières		1 500,00

BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Section d'Investissement	DÉPENSES	RECETTES
<u>Opération n° 90119 - Bureaux Relais Nouvelle Technologie</u>		
165 - Dépôts et cautionnements	264,05	264,05

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

3 – COLLECTE DES DÉCHETS

Présentée par Hubert BAUFUME

RAPPORT ANNUEL 2013 DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

L'article L. 2224-5 du CGCT, introduit par la loi Barnier (loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement), et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, dispose qu'en matière de services publics, et notamment pour les services d'eau, d'assainissement, de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu de présenter à son conseil ou à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets destiné à l'information des usagers.

Il est précisé que pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dont au moins une commune adhérente dépasse 3 500 habitants, le rapport est mis à disposition du public en mairie et un exemplaire est adressé pour information au Préfet du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier.

CONVENTION AVEC POITOU POLYSTYRENE POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DU POLYSTYRENE EXPANSÉ OU PSE ISSUS DES MÉNAGES

Une caractérisation réalisée en 2013 sur le « tout-venant » des déchèteries confirme une part importante des Polystyrène Expansé ou PSE car ce déchet peut représenter jusqu'à 8 à 10% d'une benne de 30 m³. Le gisement de PSE issus des ménages sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Loudunais est estimé à 500 m³.

L'entreprise Poitou Polystyrène située à Payré (86) propose une valorisation par recyclage des PSE :

- Broyé de polystyrène (Industrie de l'ameublement...)
- Pain de polystyrène (BTP, Isolation...)
- Billes de polystyrène (industrie du cintre, de l'automobile...)

Le PSE conditionné en big bag de 1m³ est collecté par l'entreprise pour un coût de 8€ HT du m³.

Pour augmenter le taux de valorisation des déchets collectés en déchèteries, Il est proposé de tester la collecte des PSE sur la déchèterie de Loudun sur une période de 24 mois avant son développement sur les autres déchèteries

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation à signer une convention avec Poitou Polystyrène pour une phase test d'une durée de 24 mois à compter du 16 juillet 2014.

4 – EDUCATION – TRANSPORTS SCOLAIRES

Présentée par Martine PICARD

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - TARIFICATION

Les tarifs applicables dans les accueils périscolaires sont actuellement de :

Tickets ½ heure	Carte (20 ½ heures)	Forfait semaine	Forfait Période*
1,50 € la demi-heure du matin	16 € la carte du matin	16 €	12 € / semaine
2,00 € la demi-heure du soir	20 € la carte du soir		

Sur proposition de la Commission « Education-Transports Scolaires », les tarifs suivants seront appliqués à compter de la rentrée de septembre 2014 :

Tickets ½ heure	Carte (20 ½ heures)	Forfait semaine	Forfait Période*
1,50 € la demi-heure du matin	16 € la carte du matin	18 €	14 € / semaine
2,00 € la demi-heure du soir	20 € la carte du soir		

Le tarif du forfait « période » pour l'année scolaire 2014/2015 sera de :

- 1^{ère} période (2 septembre au 17 octobre 2014) : 7 semaines → 98 €
- 2^{ème} période (3 novembre au 19 décembre 2014) : 7 semaines → 98 €
- 3^{ème} période (5 janvier au 20 février 2015) : 7 semaines → 98 €
- 4^{ème} période (9 mars au 24 avril 2015) : 7 semaines → 98 €
- 5^{ème} période (11 mai au 3 juillet 2015) : 8 semaines → 112 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014.

TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFICATION ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Sur proposition de la Commission « Education – Transports Scolaires », la participation des usagers des transports primaires et maternels reste à 90 € par enfant, au titre de l'année scolaire 2014 – 2015

Un demi-tarif sera applicable après les vacances d'hiver, pour les parents arrivant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et demandant une carte de transport scolaire. Ce tarif est fixé à 45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2014-2015

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS

CONSIDERANT que la Communauté de communes met en place la réforme des rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires du territoire, à compter de la rentrée 2014,

CONSIDERANT que des activités pourront être proposées aux enfants sur les Temps d'Activités Périscolaire,

CONSIDERANT que ces activités peuvent être proposées par des associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer des conventions avec les associations suivantes, qui pourront intervenir, à la prochaine rentrée 2014/2015, en fonction des besoins :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Histoires Vagabondes - ASM Foot - Judo Club - Fondation ANAKO - Actuel Gym Berrie - Gwan Yong Taekwendo Kwan - Théâtre de la Reine Blanche - Nénuphars Atelier (Land Art) - Les Journées de l'Histoire - Lire et Faire lire - Loudun Handball Haut Poitou - Les Gens de Cherves - Société historique du Pays Loudunais | <ul style="list-style-type: none"> - Comité Régional Sport pour Tous - Ma boule-club - Vol Libre Moncontourais - ADAL Athlétisme – EPA 86 - Coutumes, contes et légendes du Pays Loudunais - Pattes de Loup - Maison de l'Acadie - Gymnastique Volontaire d'Angliers - Club de poterie de La Chaussée - Foyer des jeunes de Saint Jean de Sauves - Association « Gym de Jaulnay » |
|--|--|

Présentée par Marie-Jeanne BELLAMY

RÉSULTATS DE CONSULTATION (POUR INFORMATION)

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE FRONTENAY SUR DIVE :

Rappel de l'estimation : 74 264.90 € HT

Entreprise retenue : - RTL (86) : 61 686.90 € HT

**ACCORD-CADRE SUR LA DÉMARCHE DE GESTION TERRITORIALE DE L'EMPLOI ET DES
COMPÉTENCES – AVENANT N°2**

VU l'accord-cadre signé entre l'Etat et la Communauté d'agglomération de Châtellerauld le 7 novembre 2011,

CONSIDERANT que l'objectif de cet accord est de :

- Assurer et pérenniser le développement économique et l'emploi
- Resserrer les liens « entreprises et formation » en visant un accroissement des compétences
- Développer les compétences et les réseaux d'entreprises

CONSIDERANT que la dynamique territoriale de gestion de l'emploi et des compétences issue de la mise en œuvre de l'accord cadre a produit des effets au-delà du territoire châtelleraudais,

CONSIDERANT que l'accord cadre doit désormais pouvoir bénéficier aux entreprises, salariés et demandeurs d'emploi de Grand Poitiers et du Pays Loudunais,

VU l'avenant n°2 incluant au sein du Comité de pilotage créé, la Communauté de Communes du Pays Loudunais et le Grand Poitiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer l'avenant n°2 de l'accord-cadre sur la démarche de Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences.

MISSION LOCALE NORD VIENNE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET SUBVENTION 2014

CONSIDERANT les missions d'intérêt général de la Mission Locale Nord Vienne, qui agit pour l'emploi des jeunes du pays loudunais de 16 à 25 ans et pour les demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA,

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif 2014, il a été décidé le versement d'une subvention de 25 000€ à la Mission Locale Nord Vienne,

CONSIDERANT que cette subvention étant supérieure à 23 000 €, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs avec l'association,

VU la convention d'objectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation à signer la convention d'objectifs avec la Mission Locale Nord Vienne et à verser une subvention de 25 000 € pour l'année 2014

PRIX DE VENTE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DES TROIS MOUTIERS

Lors de sa réunion du 13 mars 2013, le Conseil de Communauté a autorisé l'aménagement d'un lotissement d'activités sur la zone artisanale de Trois-Moutiers. Les travaux d'aménagement devront être terminés au 1^{er} août 2014, il est proposé de fixer le prix du terrain au mètre carré à 9€50 HT.

Les recettes correspondantes à la vente des lots seront inscrites en section de fonctionnement du budget annexe lotissement de la Zone Artisanale de Trois-Moutiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

PRIX DE VENTE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE MONCONTOUR

Lors de sa réunion du 13 mars 2013, le Conseil de Communauté a autorisé l'aménagement d'un lotissement d'activités sur la zone artisanale de Moncontour. Les travaux d'aménagement devront être terminés au 1^{er} août 2014, il est proposé de fixer le prix du terrain au mètre carré à 5€50 HT.

Les recettes correspondantes à la vente des lots seront inscrites en section de fonctionnement du budget annexe lotissement de la Zone Artisanale de Moncontour.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

LOTISSEMENT DE VEZIERES « LE PETIT MARAIS » - MODIFICATIF

VU l'arrêté n° LT 086.287.06.U.0001 du 25 août 2006 autorisant la création d'un lotissement sur la commune de VEZIERES dénommé « Le petit Marais »,

VU l'arrêté modificatif n° PA 086 287 06 N0001-01 du 13 avril 2012 modifiant l'article 7 du règlement dudit lotissement,

CONSIDERANT qu'une nouvelle demande de modification du règlement et du plan de composition a été demandée par des colotis,

VU le plan de composition modifié,

CONSIDERANT les demandes de modifications du règlement suivantes :

- **Article 3** modifié ainsi : «Les lots 1 et 2 pourront avoir un accès sur l'arrière des parcelles selon le plan de composition modifié »
- **Article 7** : il est rajouté la phrase suivante après le premier paragraphe : « extension de la zone constructible du lot n°3 conformément au plan de composition modifié ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ces modifications et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à déposer le dossier de modification et signer toutes pièces s'y rapportant.

LOTISSEMENT DE ROIFFE « LES VIGNES DU BOURG » - CESSION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ROIFFE

Il est proposé de céder à la commune de ROIFFE, les parcelles constituant la voirie du lotissement « Les Vignes du Bourg » cadastrées :

- ZH 199 : 2 580 m²
- G 1599 : 708 m²

Cette cession aurait lieu moyennant l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer l'acte à intervenir ainsi que les documents s'y rapportant.

6 – BATIMENTS – ACCESSIBILITE

Présentée par Christian MOREAU

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC SORÉGIES POUR LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET LA MISE EN PLACE DE MATÉRIELS PERFORMANTS

Sorégies propose à la Communauté de Communes un dispositif afin de la guider dans la réalisation des projets de travaux de rénovation réalisés dans les bâtiments à usage tertiaire inférieurs à 5000 m².

Dans le cadre de nos projets, Sorégies s'engage à conseiller la Communauté de Communes sur des solutions à mettre en œuvre, conformes aux normes liées aux économies d'énergie et accompagner financièrement la Communauté de Communes (certificat d'économies d'énergies).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à signer une convention d'accompagnement avec Sorégies pour la maîtrise en énergie durable valable jusqu'au 31 décembre 2016.

7 – PISCINES – PROJET CENTRE AQUATIQUE

Présentée par André KLING

FORMATION BPJEPS AAN (MAITRES-NAGEURS) – SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE CLES

CONSIDERANT l'ouverture du futur Center Parcs en 2015,

CONSIDERANT que le recrutement de maîtres-nageurs est indispensable à celle-ci,

CONSIDERANT la consultation lancée par la Région Poitou-Charentes pour une formation de maîtres-nageurs,

CONSIDERANT que le Centre Lorrain d'Education par le Sport a été retenu comme prestataire pour la formation citée ci-dessus,

CONSIDERANT que ce dernier a sollicité la Communauté de Communes pour l'utilisation des piscines du territoire,

VU la convention d'utilisation des piscines proposée,

CONSIDERANT la proposition de fixer le tarif de la ligne d'eau à 20 €/heure,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement, le Vice-Président ayant délégation, à fixer à 20 € la ligne d'eau/heure et à signer la convention d'utilisation des piscines avec le Centre Lorrain d'Education par le Sport.

PROJET DE CENTRE AQUATIQUE : VALIDATION DU SCÉNARIO ET DU SITE D'IMPLANTATION

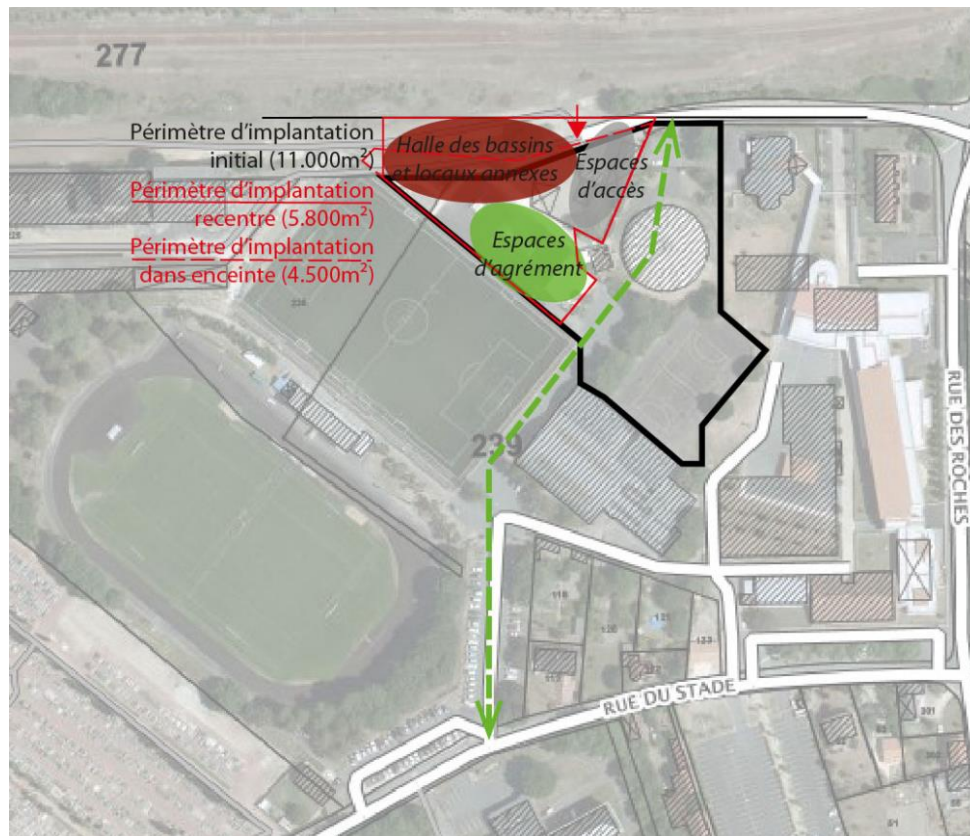
Pour faire suite au dernier comité de pilotage, la commission « piscines et centre aquatique » propose de retenir le site de la Piscine Tournesol comme lieu d'implantation du futur centre aquatique pour ses qualités d'accessibilité, de visibilité, de stationnement (mutualisable avec le projet de gare routière de la ville de Loudun) et d'environnement urbain (pôle sportif et scolaire).

Sur ce site, la construction neuve a été retenue aux dépens de la réhabilitation jugée trop contraignante en termes de rupture de fonctionnement, d'image sur le territoire et de requalification des bassins dans les dimensions souhaitées par la Communauté de Communes.

Le scénario technique retenu pour un montant de 7.5 millions € HT (coût total de l'opération) est constitué d'un bassin sportif de 5 couloirs, d'un bassin d'apprentissage de 130 m² et d'une pataugeoire de 30 m².

La commission propose d'étudier en option la construction d'un bassin extérieur neuf ou la réhabilitation du bassin de la piscine tournesol en bassin estival

Par courrier, Monsieur le Maire de Loudun a validé ce choix d'implantation en tenant compte de la zone d'emprise du projet (cf. plan ci-dessous).



Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et valide le site d'implantation et le scénario retenu par la commission.

8 – TOURISME

Présentée par Sylvie ANGLICHEAU

MAISON DU TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS – SUBVENTION 2014

VU la convention d'objectifs signée le 25 novembre 2013 entre la Maison du Tourisme du Pays Loudunais et la Communauté de Communes,

VU son article 3-1 indiquant que le montant de la subvention versée à l'association devra être décidée annuellement par délibération du Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au regard du bilan d'activités de la maison du tourisme pour 2013, l'association a pleinement remplie ses missions inscrites dans la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à verser une subvention de 142 025€ pour 2014, à l'association « Maison du Tourisme du Pays Loudunais », conformément à l'inscription budgétaire décidée lors du vote du budget primitif 2014.

Cette subvention sera versée en deux fois :

1. un versement de 70 000 € au 10 juillet 2014
2. un versement de 72 025 € au 1^{er} octobre 2014

MAISON DU TOURISME DU PAYS LOUDUNAIS – DEMANDE DE SUBVENTION 2014 AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE

CONSIDERANT le réaménagement des locaux de la Maison du Tourisme du Pays Loudunais,

CONSIDERANT la volonté de valoriser les produits du terroir et l'artisanat local,

CONSIDERANT le souhait dans cet objectif, d'acquérir de nouveaux présents,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Général de la Vienne Taux de 25 % du H.T (plafonné à 1 000€)	1 000.00 €
Communauté de Communes du Pays Loudunais	39 516.52 €
TOTAL	40 516.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Vienne, au titre du Terroir et de l'Artisanat.

9 – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Présentée par Pierre DUCROT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS PROPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS – 1^{ÈRE} SESSION DE L'ANNÉE 2014

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes au titre des fonds propres de la Communauté de Communes :

Date et lieu	Porteur de projet	Objet de la demande	Subvention proposée
année 2014 Loudun	Souvenir Français	Exposition "Loudun, pendant la guerre 1939-1945"	500,00 €
18 mai 2014 Angliers	UNC Angliers	Congrès départemental des anciens combattants	500,00 €
mars 2014 Monts sur Guesnes	Foyer des élèves du Lycée La Perrière	Ferme pédagogique au foyer occupationnel Les Chevaux Blancs	115,00 €
mars 2014 Rossay	Foyer des élèves du Lycée La Perrière	Activités pour les enfants de l'association Les P'tits Diablotins	150,00 €
Vac. scolaires Pâques et Toussaint - Moncontour ou St Jean de Sauves	Football Club ASM (Moncontour - St Jean de Sauves)	Stages découverte de nouveaux sports pendant les vacances de Pâques et de la Toussaint	500,00 €

6 décembre 2014 et printemps 2015 Loudun	Collectif de la Tour	Conférence sur La Tour carrée et les constructions de Foulque Nerra + circuit des tours carrées Loudun - Moncontour - Loches – Langeais	400,00 €
29 mai 2014 Saires	Les Etés de la Vienne	L'art à la campagne (expositions et concert)	500,00 €
17 mai 2014 Guesnes	Dynamic Europe Vienne	Tablée européenne	300,00 €
2 mars et 6, 7 et 14 juillet 2014 Maulay, Guesnes et Dercé	Association de La Buissonnière	Concours d'équitation	800,00 €
juillet et novembre 2014 Pays Loudunais	Coutumes, Contes et Légendes en Pays Loudunais	Soirées contes	300,00 €
25 mai et 20 juin 2014 Ranton	BOUTABOU	Fête du pain et musique en fête	500,00 €
année scolaire 2013-2014	ACLE	Spect'aclé	1 000,00 €
14 juin 2014 La Chaussée	La Maison de l'Acadie	"retour aux sources - héritage amérindiens " : conférence, exposition, contes, films	600,00 €
28 et 29 juin 2014 Loudun	Loisirs et Danse Bournand	Spectacle de danse	400,00 €
5 juillet 2014 Loudun	Twirling Club Bâton	Gala de twirling bâton	250,00 €
18 mai et 5 juin 2014 Pays Loudunais	Association Cyclotourisme du Loudunais	Randonnée la Loudunaise et randonnée des séniors de la vienne	300,00 €
21 juin 2014 St Jean de Sauves	La scène de la solidarité	Fête de la musique en plein air avec Christophe Ravet et les Rollings Sonotones	1 000,00 €
avril à décembre 2014 Loudun	Association des amis de Renaudot	Prix Renaudot des lycéens, Prix Renaudot des benjamins, Salon du livre, Exposition	2 000,00 €
8 novembre 2014 Sammarçolles	APE de Sammarçolles	Spectacle de magie de Paul Magix	350,00 €
5 juillet 2014 Chalais	Moto Club des Loups	Concert de "Morrigan and Co" et scènes ouvertes avec le groupe de jeunes du Lycée Guy Chauvet	950,00 €
année 2014 Pays Loudunais	Bibliothèque Pédagogique en Loudunais	Ecole et Cinéma (14 et 15/11/13, 16 et 17/01/14, 13 et 14/02/14, 20, 21 et 25/03/14, 10 et 11/04/14) Culture en herbe (17/12/13, 20/03/14 et 27/03/14) Jeunesses Musicales de France (16/01 et 8/04/14)	5 000,00 €

année 2014 Loudun	Ville de Loudun - médiathèque	Fête du livre jeunesse, Renaudot des lycéens, semaines thématiques autour des mots	2 000,00 €
3 et 4 mai 2014 Loudun	Ville de Loudun	Fête des jardins	1 000,00 €
20 et 21 décembre 2014 Loudun	Ville de Loudun	Animations de Noël 2014	1 200,00 €
semestre 2014 Loudun	Ville de Loudun - service culture	Exposition de peintures de Jean-Pierre Potier du 25 janvier au 28 février 2014 Exposition de photographies de Zywia Krolkowski du 8 mars au 13 avril 2014	1 000,00 €
19 avril au 25 mai 2014 Loudun	Ville de Loudun - service culture	Exposition de Alain Ballereau, peintures de 2012-2013	800,00 €
été 2014 Loudun	Ville de Loudun - service tourisme	Visite théâtralisée de la ville avec la Compagnie Alborada	1 500,00 €
TOTAL			23 915,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- verser les subventions précitées à l'article 6574.81 « subventions aux associations CCPL » pour les associations, à l'article 657341 « subventions aux communes membres du groupement » pour les communes, et à l'article 6574.89 « subvention aux bibliothèques pédagogiques ».
- signer toutes pièces relatives à ce dossier.

CONVENTION POUR LE PRÊT DE GOBELETS RÉUTILISABLES

A l'occasion de la journée « Nature pour tous », 250 gobelets lavables et recyclables ont été achetés. Il est proposé de les mettre à disposition des associations ou collectivités qui souhaiteraient les utiliser lors de leurs manifestations.

En pratique, une consigne de 1 € est demandée en échange d'un gobelet. Le visiteur choisit de rendre son verre en fin de manifestation, auquel cas la consigne est restituée, ou de le garder. Le montant de la consigne permet de réinvestir dans d'autres gobelets afin d'entretenir un stock suffisant.

Il est proposé d'établir une convention entre la Communauté de Communes du Pays Loudunais et l'emprunteur précisant notamment :

- la durée et les modalités d'emprunt,
- le nombre de gobelets au départ et en retour,
- le prix de facturation des gobelets manquants.

Conformément à la décision de la commission « culture – vie associative », le gobelet manquant sera facturé 1 €, au même tarif que la consigne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à :

- signer les conventions avec les emprunteurs,
- appliquer le tarif de 1 € pour les gobelets manquants ou détériorés à la restitution,
- signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant :

DYNAMOB – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU la demande de subvention sollicitée par l'association DYNAMOB,

CONSIDERANT que cette association œuvre dans le domaine de l'insertion et mène depuis 2001 des actions sur la mobilité en faveur des personnes en recherche d'emploi,

CONSIDERANT que celle-ci rencontre actuellement des difficultés financières et a engagé une réflexion sur la poursuite de son activité,

CONSIDERANT que pour maintenir son activité jusqu'au 31 décembre 2014 et bénéficier d'une éventuelle reprise par une autre association,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité ce dossier et autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à verser à l'association DYNAMOB, une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

10 – RAPPEL DES DECISIONS

Le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation de celle-ci :

DATES	OBJETS
24/04/2014	Convention d'honoraires pour la mission SPS avec V CONSEIL QSE – Aménagement du centre-bourg de Martaizé
28/04/2014	Aménagement du centre-bourg de Frontenay - sur – Dive – Entreprise RTL
29/04/2014	Convention avec Monsieur Arnaud DELAPORTE pour la mise à disposition d'un terrain sur la commune de Saint-Laon, lieu-dit « Le Grand Maulay »
14/05/2014	Fourniture et livraison d'impressions – Marché 11-2014 – Avenant n° 2
19/05/2014	Contrat de location-maintenance avec Alpha Bureau Copie pour l'entretien d'un photocopieur IR 3225 pour l'école maternelle de Monts sur Guesnes
21/05/2014	Emprunt relais – Lotissement de Pouant
23/05/2014	Convention d'honoraires pour la mission de contrôle technique avec l'APAVE – Construction d'un bloc sanitaire dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de Martaizé
27/05/2014	Bail professionnel avec Mesdames HASCOET, MATUZ, PIERRE et TISSEAU – Infirmières libérales
6/06/2014	Autorisation pour Loïc PINEAU d'utiliser et de remettre à son domicile le véhicule de service pour l'année 2014

Bruno BELIN clôt la séance à 19h05

Fait à Loudun, le 8 juillet 2014.

Le Président,
Bruno BELIN

*Veillez nous adresser, par écrit,
Vos observations relatives à ce présent procès-verbal sous huit jours.*